

AUBRY

Charles, Marie, Barbe, Antoine

I. ETAT CIVIL

NAISSANCE :

Date : 20 juin 1803.

Lieu : Saverne (Bas-Rhin).

MORT :

Date : 12 mars 1883¹.

Lieu : Paris (Seine).

TITRE NOBILIAIRE / DECORATIONS :

Le 28 avril 1841, il reçut la médaille de Chevalier de la Légion d'honneur.

En 1861, il fut nommé Officier de la Légion d'honneur.

Le 15 juillet 1878, lui fut décernée la croix de Commandeur de la Légion d'honneur.

RELIGION / FRANC-MACONNERIE :

Catholique pratiquant, il occupa les fonctions de marguillier de sa paroisse.

L'inspecteur Laferrière indiquait le 2 mai 1855 qu'« il est très bon catholique, ce qui a pu être une objection contre lui pour l'académie de Strasbourg où les protestants ont beaucoup d'influence, mais il est très tolérant et son collaborateur, M. Rau, est protestant. L'objection peut donc être écartée en toute sécurité ».

Dans le même ordre d'idée, le recteur déclara le 23 avril 1867 : « On l'a accusé d'incliner vers un parti clérical, hostile à l'Université et au protestantisme. Mais depuis que je suis à Strasbourg, j'ai toujours trouvé dans M. Aubry un homme que ses idées religieuses ne portaient ni à l'intolérance ni à la partialité. »

ORIGINE / PARENTE / ALLIANCE :

RELATIONS :

Montaigne, parlant de l'amitié parfaite, disait qu'« il faut tant de rencontres à la bâtir, que c'est beaucoup si la fortune y arrive une fois en trois siècles »². Eugène Gaudemet ajouta que : « Aubry et Rau, dans la collaboration de quarante années qui a joint pour la postérité leurs deux noms en un seul, ont réalisé, semble-t-il, une de ces rencontres si rares ». Il déclara même : « Jamais deux esprits, par l'identité de leur formation comme par la diversité de leurs aptitudes, ne parurent plus prédestinés à s'unir », si bien que, pour citer encore Montaigne, « ils se mêlent et confondent l'un dans l'autre, d'un mélange si universel, qu'ils effacent, et ne retrouvent plus la couture qui les a joints ».

Le rayonnement professionnel d'Aubry se transforma en profond respect tant auprès de ses élèves que de ses collègues. « Nous savons par le témoignage d'anciens élèves et collègues ce que fut,

¹ La date de son décès serait le 14 mars 1882 selon Sitzmann : *Dictionnaire des hommes célèbres de l'Alsace*. Le doute concernant cette date est confirmé par le *Polybiblion*, qui la fixe vers le 12 mars 1883.

² MONTAIGNE M., *Essais*, Livre I, Chapitre 27.

pendant près de quarante années, l'enseignement d'Aubry et Rau, et quel éclat en rejaillit sur la Faculté de Strasbourg »³. Après la Faculté, il brilla du même éclat auprès de la Cour de cassation.

TRAITS DE CARACTERE :

Outre une grande aptitude au raisonnement déductif, l'esprit d'Aubry était un esprit spéculatif formé par l'enseignement des mathématiques et de la philosophie. Il avait cette intelligence constructive et généralisatrice que l'on retrouve dans *le Cours de droit civil français*. Il possédait une science appuyée de l'érudition la plus solide. Celle-ci, toujours contenue par son esprit de synthèse et ouverte aux idées du dehors, le prédestinait aux plus grands travaux⁴.

D'un caractère différent de celui de Rau, Aubry n'en demeurait pas moins, comme son ami, « une forte personnalité »⁵. Ce caractère s'illustre dans son cours où l'on admirait la construction technique, l'entraînante argumentation déductive, en même temps que la puissante généralisation synthétique.

Le recteur Delanoz déclara le 1^{er} août 1856 qu'Aubry était « entouré d'une considération justement acquise à sa bonté, à sa piété sincère, à ses habitudes studieuses, à sa solide instruction, à sa fortune et à ses relations sociales. Son esprit conciliant prévient ou atténue les difficultés et fait marcher avec aisance l'école de droit, à laquelle il imprime une excellente direction. Son enseignement, très méthodique et très substantiel, s'éclaire à la douce lumière d'une philosophie religieuse. Sa parole ne manque ni de facilité, ni de feu, ni d'intérêt. »

Le même recteur exposait le 10 juin 1861 que « doyen, professeur, écrivain, citoyen, il honore l'académie, l'université, l'Alsace par son caractère, son autorité, son savoir et son dévouement au bien public. »

Le 6 mars 1866, le recteur Chérueil soulignait qu'« il a beaucoup d'autorité comme professeur. C'est en même temps un administrateur dont on loue la dignité, le zèle et la bienveillance ».

Enfin, voici comment était décrit Aubry dans les renseignements confidentiels de l'Instruction Publique en date du 3 mai 1869 : son caractère était « très honorable », ses conduites privées et publiques « excellentes », son travail « assidu », son exactitude « exemplaire », son zèle « soutenu », sa fermeté « tempérée par l'indulgence », son éloquence « facile, claire, correcte, sans accent alsacien ». Le recteur disait que « M. Aubry est regardé comme un jurisconsulte remarquable » et qu'il « est à la fois un Doyen très exact et un professeur plein de zèle. Il joint à ses qualités des travaux très estimés ».

³ GAUDEMET E., *Discours d'inauguration d'un monument à mémoire d'Aubry et Rau*, Sirey, Paris, 1923, p. 22.

⁴ *Ibid.*, p. 21.

⁵ *Ibid.*, p. 22.

II. VIE PROFESSIONNELLE

ETUDES :

1. secondaires :

Elève au Collège de Phalsbourg, ses bons résultats lui permirent de poursuivre ses études de mathématiques et de philosophie à Strasbourg. A 16 ans, il ne pensait qu'à devenir polytechnicien⁶. Mais il abandonna rapidement ses études de mathématiques et de philosophie pour embrasser celles de juriste.

2. supérieures :

Licencié en droit à 19 ans (en 1822), il fut docteur en droit avant d'avoir atteint ses 21 ans, le 24 avril 1824.

3. thèse soutenue :

4. agrégation :

Le 15 novembre 1829 fut ouvert un concours à la Faculté de droit de Strasbourg, afin de confier la suppléance de la chaire de droit romain. Aubry, Rau et Heimbürger s'y présentèrent ainsi que trois autres candidats.

Aubry et Rau échouèrent en conservant, toutefois, l'honneur d'avoir pris part à vingt-sept ans aux épreuves. Heimbürger réussit et fut proposé à l'unanimité des membres du jury pour la chaire de droit romain. Ce double échec eut comme bienfait, a-t-il été écrit, d'empêcher Aubry ou Rau de se tourner vers le droit romain. Le droit civil en tira pleinement ses fruits. Sans doute leur collaboration eût été remise en question, si l'un d'eux avait réussi⁷.

Le 2 avril 1830, à la suite du même concours où Heimbürger était reçu comme titulaire, Aubry, par un succès partiel, fut nommé professeur suppléant à la Faculté de Strasbourg. Puis deux ans plus tard, à la mort de Thieriet, de nouvelles épreuves furent organisées. Le 31 janvier 1833, Aubry devint professeur titulaire de la 3^{ème} chaire de Code Civil à vingt-neuf ans.

ACTIVITES :

1. Enseignement :

a. carrière :

Nommé professeur suppléant le 2 avril 1830, il devint professeur titulaire de la chaire de droit civil en 1833⁸.

⁶ *Ibid*, p. 15.

⁷ Eugène Gaudemet y voyait un signe de la Providence en même temps que la fin de la période de formation scientifique des deux jurisconsultes.

⁸ Dans le document précité contenant le discours de Gaudemet et l'allocution de Beudant, nous avons relevé une contradiction quant à la date de titularisation d'Aubry. L'inscription réalisée sur la plaque commémorative retiendrait l'année 1831 (*Inauguration d'un monument à la mémoire d'Aubry et Rau*, Université de Strasbourg,

Entre 1851 et 1871, il fut nommé Doyen de la Faculté de Strasbourg.

La carrière professionnelle d'Aubry n'excéda guère les limites de son cabinet de savant et des salles de cours et de conférences⁹.

b. direction de thèses :

2. Pratique :

En 1824, il alla chercher à Paris un stage d'avocat qu'il accomplit. Il revint s'inscrire au Barreau de Strasbourg. Mais il plaida peu, car déjà l'enseignement l'appelait¹⁰.

Le 5 mars 1872, il fut nommé conseiller à la Cour de cassation, puis conseiller honoraire le 23 juillet 1878 (date à laquelle il fut admis à la retraite).

Mais, à la différence de Rau, qui s'était investi pleinement dans son rôle au Palais de Justice, Aubry, en acceptant un siège de juge suppléant, cherchait plus à symboliser par ce geste l'union de l'Ecole et du Palais¹¹.

3. Politique :

4. Arts et Lettres :

Il effectua une traduction du *Faust* de Goethe.

5. Sociétés savantes :

6. Collaboration à des revues :

Aubry et son ami Rau collaborèrent à diverses revues dans leur souci commun de rapprocher la théorie et la pratique, la doctrine et la jurisprudence. On peut citer la revue Foelix, la revue Wolowski, la Revue Pratique et la Revue critique de législation et de jurisprudence.

INTERNATIONAL :

Sirey, 1923, p. 7), tandis qu'Eugène Gaudemet annonçait sa titularisation en 1833 (*Inauguration d'un monument à la mémoire d'Aubry et Rau*, Université de Strasbourg, Sirey, 1923, p. 21).

⁹ GAUDEMET E., *op.cit.*, p. 22.

¹⁰ *Ibid*, p. 15.

¹¹ *Ibid*, p. 22.

III. PUBLICATIONS

OUVRAGES :

Avec la collaboration de Rau, *Cours de droit civil français, d'après la méthode de M. Zachariae*, 5 vol, Lagier, F. , Strasbourg, 1838 -1843.

Zachariae, Biographie universelle (extrait de), T. XLV, 1865, 4^e édition, 1869-1878, 8 vol., in-8.
Traduction du *Faust* de Goethe.

Au moment où la mort vint le frapper, il travaillait à la préface d'un nouvel ouvrage.

ARTICLES :

« Observations sur l'abrogation des articles 12 et 13, section III, Titre Ier du décret du 12 mai 1793 », 1828, in-8°.

Avec la collaboration de Thieriet, « Consultation sur les publications de M. Busch, dit le Bibliophile, et du « Courrier du Bas-Rhin », contre l'enseignement des séminaires » – 2^e ed., impr. de Le Roux, Strasbourg, 1844.

« Sur l'exécution des jugements rendus par un tribunal étranger », *Revue Foelix*, T. III.

« Sur l'administration légale du père pendant le mariage », *Revue Foelix*, T. XI.

« Sur l'avancement d'hoirie et la renonciation à succession », *Revue Pratique de droit français*, 1857.

« Rapport sur les travaux de la Faculté de droit de Strasbourg, durant l'année scolaire 1853-1854 », lu dans la séance de rentrée, le 15 novembre 1854 ; Strasbourg, impr. de E. Huder, 1854.

« Réponse à M. Bertauld au sujet de son article sur l'oeuvre d'Aubry et Rau », *Revue Critique de législation et de jurisprudence*, 1865 (fin d'année).

AUTRES (Plaidoiries et consultations, cours, discours, affiches électorales, etc.) :

RAPPORTS ANNUELS :

Les archives municipales de Strasbourg contiennent les rapports annuels lus aux séances de rentrée des facultés de Strasbourg par le doyen Aubry. Le rapport de l'année lu en 1857, est particulièrement intéressant, car il contient les résumés des cours professés par Aubry et Rau dans l'année scolaire 1856-1857.

IV. SOURCES

SOURCES MANUSCRITES

Archives Nationales : F17 / 22 215

SOURCES IMPRIMEES

BOURQUELOT F. et QUERARD J. M. , *La littérature Française contemporaine*, 6 vol, T. I, Paris, 1827-1844.

Revue Wolowski :

Compte-rendu d'Eschbach, 1839.

Compte-rendu de Cauffour, 1846.

Revue critique de législation et de jurisprudence :

Compte-rendu élogieux de Bertauld, 1865.

Lettre rectificative d'Aubry et Rau à la fin de la même année, 1865.

LE COURTOIS J., article paru dans *La France judiciaire*, 1877.

Tribunal et Cour de cassation, *Notice sur le personnel (1791-1879)*, Paris, 1879.

Polybiblion, Revue bibliographique universelle, janvier-juin 1883, 2^e série, T. XVII, p. 362.

BERGER - LEVRAULT O., *Annales des professeurs des académies et universités alsaciennes : 1525-1872*, impr. Berger-Levrault, Nancy, 1891, p. 5.

VAPEREAU L. G., *Dictionnaire universel des contemporains*, 4 vol, Paris, 1893.

SITZMANN E., *Dictionnaire de biographie des hommes célèbres de l'Alsace*, Rixheim, 1910, 2 vol. ,T.1, p. 66.

Allocution de Beudant et discours de Gaudemet, *Inauguration d'un monument à la mémoire d'Aubry et Rau*, Université de Strasbourg, Sirey, 1923.

BALTEAU J., BARROUX M., PREVOST M., RASTOUL A. et ROMAN d'AMAT J. C., *Le Dictionnaire de Biographie Française* [auteur : P.Vancelles], T. IV, Letouzey et Ané, Paris, 1929 - en cours (publié jusqu'à L.).

GAUDEMET E., *L'interprétation du Code civil en France*, Conférence à Bâle, Sirey, Paris, 1935.

DWYER H. et B., *Index biographique français*, Londres, Melbourne, Munich, New Jersey, 1993, 4 vol., pp. 326-330.

MALAURIE PH. , *Anthologie de la pensée juridique*, Cujas, Paris, 1996.

GUERIN P., *Dictionnaire des dictionnaires*, T.I, (S. d.), Paris.

Revue d'histoire des Facultés de droit :

sur AUBRY seul : - T. IX, p. 26 ; T. X-XI, p.15 ; T. XIII pp.121, 123 et 124.

sur AUBRY et RAU : - T. VIII pp. 145-154 ; T. XIII pp. 123-124 et 167 ; T. XV pp. 106, 153, 154 et 165.

Mise en ligne : 10 juillet 2005

Dernière mise à jour :

D'après R. Collard.

Revu et complété par F. Choffat.